

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 23/03/2010

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- **performance** : les députés se réjouissent de constater que le Centre a consolidé ses fonctions en matière de santé publique, renforcé les capacités de ses programmes spécifiques à certaines maladies, poursuivi le développement des partenariats et amélioré ses structures de gestion. Ils lui demandent maintenant de présenter un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance du Centre d'une année à l'autre;
- **report de crédits** : les députés constatent qu'environ 16,2 millions EUR (correspondant à 40% du budget total du Centre) ont dû être reportés au budget suivant et s'inquiètent de ce que cette situation soit révélatrice de déficiences affectant la programmation et le suivi de l'exécution du budget du Centre. D'autres informations indiquent que le Centre dispose de soldes de trésorerie extrêmement élevés (16.705.090,95 EUR au 31 décembre 2008). Ils demandent dès lors à la Commission d'assurer la pleine application du principe de gestion des liquidités fondée sur les besoins afin de maintenir les soldes de trésorerie au niveau le plus bas possible;
- **siège du centre** : constatant qu'il n'y avait toujours aucun accord de siège au 31 décembre 2008, et que dès 2007, l'autorité de décharge se déclarait déjà préoccupée par ce fait qui implique, entre autre, des dépenses supplémentaires pour la rénovation de bâtiments loués, les députés se réjouissent qu'enfin un accord soit intervenu en mars 2009 concernant les numéros d'identification des personnes travaillant au Centre (ce qui leur permet d'accéder enfin à certains services publics). Ils soutiennent globalement les efforts accomplis par le Centre en vue de trouver des solutions définitives, en collaboration avec le gouvernement suédois;
- **ressources humaines** : les députés soulignent que des faiblesses subsistent encore dans la planification des procédures de recrutement mais constatent que fin 2008 de nombreux recrutements ont permis au Centre de fonctionner et de mener à bien les tâches qui lui ont été attribuées;
- **audit interne** : si les députés déplorent les lenteurs dans la transmission de certaines informations en matière d'audit interne, ils reconnaissent que depuis lors, le Centre a donné certaines informations sur la qualité de sa gestion, sur le suivi de certaines normes de contrôle interne et sur la mise en œuvre d'autres normes de contrôle interne.